
Don d'un assignat de 200 livres par le citoyen Quatresolryvar, d'Aumale (Seine-Inférieure), lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don d'un assignat de 200 livres par le citoyen Quatresolryvar, d'Aumale (Seine-Inférieure), lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 591;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38887_t1_0591_0000_17;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

mises, 2 vestes, 2 culottes, du drap pour faire 6 habits, une paire de bas, 150 liv. de plomb en lingots et une carabine; le citoyen Harmand s'est obligé d'habiller son fils pour partir. Cette Société prévient qu'elle a en dépôt, pour la République, trois couverts d'argent et 400 livres de plomb en lingots. Elle adhère aux travaux de la Montagne et l'invite à ne pas descendre avant d'avoir vaincu les despotes, et elle demande le reculement des barrières.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission des dépêches (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société républicaine de Couvin écrit qu'un détachement du 6^e bataillon de la Marne, en cantonnement dans cette commune, ayant reçu 10 livres du citoyen Poulet, pour s'être porté à éteindre le feu qui se manifestait dans une cheminée de ce citoyen, il (le détachement) a offert cette somme à la société. Plusieurs citoyens de ce détachement ont encore offert individuellement suivant leurs moyens, ce qui a produit dans la même séance une somme de 69 livres 10 sols, pour être partagée entre les citoyens de première levée.

Cette société offre, pour les jeunes citoyens de la première réquisition, 372 livres, 9 sols, 49 chemises, 2 vestes, 2 culottes, du drap pour six habits, une paire de bas, 150 livres de plomb en lingots et une carabine. Le citoyen Harmand habille son fils pour partir avec le bataillon de cette commune.

Mention honorable.

La commune et la Société populaire d'Indreville demandent à être autorisées à faire démolir l'église dite de Saint-André et la maison ci-devant curiale, afin de donner plus d'étendue à la place du marché aux blés, qui se trouve trop resserrée.

Renvoyé au comité des domaines et aliénations (3).

Les administrateurs du district de Rethel font passer l'état de l'argenterie qu'ils ont adressée à l'Hôtel des Monnaies à Paris, montant à 1,348 marcs 7 onces 3 gros et demi renfermés dans 3 caisses.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au bureau des domaines (4).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (5).

Les administrateurs du directoire du district de Reims informent la Convention qu'ils ont adressé à l'Hôtel des Monnaies de Paris, trois caisses d'argenterie, contenant 855 marcs 7 onces 3 gros et demi. Ils observent qu'ils ont déjà

fait parvenir, en deux différentes fois, au même hôtel, 493 marcs; ce qui fait un total de 1,348 marcs, 7 onces, trois quarts.

Les officiers municipaux de la commune d'Étaples, district de Boulogne, département du Pas-de-Calais, écrivent à la Convention nationale que la Société populaire et les habitants de cette commune, instruits du dénûment où se trouvaient 12,000 de nos frères, campés sous les murs d'Arras, se sont empressés d'acquitter une dette sacrée de la patrie, en leur procurant en douze heures 888 chemises, 53 draps, 9 habits, 1 capote, 43 gilets, 36 culottes, 11 paires de bas, 17 paires de souliers, 1 chapeau et une somme de 15 liv. 10 s.; la classe la plus indigente s'est dépouillée d'une partie du strict nécessaire pour en aider les braves défenseurs de la patrie. Ils informent aussi que dans cette commune la nation a triomphé du fanatisme, que les idoles sont brûlées et que le peuple n'y veut d'autre culte que la liberté et la raison.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités de la guerre et des marchés (1).

Le citoyen Pierre Quatre-Sols [(Quatresolryvart (2))] envoie un assignat de 200 livres en acompte pour la solde qu'il s'est engagé de payer. Il y joint une lettre de son fils, âgé de 22 ans, soldat depuis 18 mois dans le 1^{er} bataillon de Seine-et-Marne, dans laquelle ce jeune homme rend compte de sa situation à l'armée et de ses sentiments républicains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Quatresolryvart (4).

« Annale, département de la Seine-Inférieure, district de Neufchâtel, le 2 frimaire, an II.

« Républicain Président,

« Mon fils, âgé de 22 ans, est depuis dix-huit mois soldat dans les armées de la République, au 1^{er} bataillon de Seine-et-Marne, compagnie dite Taveau; il a fait toute la campagne Belgoise et a été depuis toujours en présence des vils satellites des despotes. Depuis son départ je n'ai cessé d'avoir avec lui une correspondance de paternité-fraternité (*sic*) et dans les mêmes principes de sa lettre du 21 brumaire, reçue le 29; il n'est que l'écho de ceux que je lui ai donnés. Je te la remets avec l'incluse, prends-en lecture, et si après tu la juges digne d'être lue à la Convention, je m'en réfère à ton seul jugement.

« Quel que soit son sort, oblige-moi de me la faire repasser.

« Oblige-moi aussi de mettre sur le bureau l'assignat de 200 livres pour sa solde que je me suis engagé de payer, et ce à compte.

« Salut et fraternité.

« Pierre QUATRESOLRYVART (*sic*). »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 286.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention* de la séance du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 286.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 286.

(5) *Bulletin de la Convention* du 7^e jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793).

1. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 286.

2. D'après le document original.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 287.

(4) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 816.